

Communiqué du Conseil Municipal

30 septembre 2011

Conseil réuni au complet.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2011.

En préambule à la réunion, présentation d'un logiciel de gestion du cimetière par la société Eurosyl. Il s'agit de fournir à la collectivité un outil prêt à l'emploi avec un relevé topographique établi par un géomètre des 3 parties formant le cimetière, 3 photos pour chacune des 500 concessions, et un répertoire de tous les renseignements sur les inhumés. Il permettrait ensuite d'obtenir des registres actualisés des inhumations, un classement des types de concessions (trentenaires, cinquantenaires, etc...), des moyens d'alerte sur celles arrivant à échéance, et un suivi en cas de procédure de reprise de concessions. La réelle nécessité d'un tel logiciel est de garder intégralement la mémoire du village ; et de faciliter les recherches destinées à des particuliers ou aux pompes funèbres, sur les personnes inhumées notamment dans la partie la plus ancienne du cimetière.

Compte tenu du coût (4 140€) le conseil se laisse le temps de la réflexion et le maire est chargé de comparer avec d'autres fournisseurs.

FINANCES

Réforme de la fiscalité Le Maire annonce au conseil qu'il faudra délibérer avant le 30 novembre sur l'application d'un nouveau dispositif de taxation intitulé « taxe d'aménagement » qui s'appliquera sur les permis de construire et les déclarations préalables à venir, et se substituera aux taxes pour la Consultance Architecturale, les Espaces Naturels Sensibles, les équipements et l'assainissement. Afin d'éclairer le conseil, un document préparé par « la lettre des finances » lui sera transmis.

Thyssenkrupp Dans le cadre du marché du musée, l'entreprise Thyssenkrupp, chargée d'installer un ascenseur destiné aux handicapés, avait été sanctionnée par l'architecte qui lui avait appliqué une retenue de 900€ HT pour son absence aux réunions de chantier. Aujourd'hui elle refuse d'intervenir pour un petit dysfonctionnement du matériel. Le conseil demande au maire de se rapprocher du juriste de la SMACL pour prendre position.

COS 38 Une employée du Sou des écoles ayant demandé à pouvoir bénéficier par extension de l'adhésion de la commune au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère, le conseil accepte.

Encaissement de chèques Le conseil autorise le maire à encaisser le chèque de la SMACL de 1 936€ qui solde le dossier concernant l'accident sur la croix de Saint Etienne d'Hières, ainsi que celui de GROUPAMA (45€) pour régularisation du dossier de la flotte de véhicules.

TRAVAUX

Butées de parking L'installation de butées de parking sur la place de la République étant efficace, le conseil décide d'en ajouter devant chaque façade. Huit butées supplémentaires seront commandées à la société CBS pour 280€ HT.

Scierie Après examen des devis pour réalisation de travaux électriques complémentaires à la scierie visant à obtenir l'aval du consuel, le conseil retient celui de l'entreprise Dothal qui s'élève à 1870€ HT.

Parking du musée Le mur de soutènement gêne les cars qui ont du mal à manœuvrer sur le parking du musée. Le maire présente un devis de l'entreprise MTB pour reprise du mur de soutènement estimée à 7 657€ HT. Le conseil n'est pas convaincu que la reprise du mur suffira compte tenu de la présence du local technique, et ne veut pas engager de nouveaux travaux avant d'avoir l'assurance qu'il s'agit de la bonne solution. Un technicien de la Maison du Département sera contacté afin d'obtenir son avis.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise GBC pour installation d'un bac inox de récupération des condensats de la pompe à chaleur dans le local technique pour 1270€ HT.

Chauffage salle des fêtes Le problème des panneaux rayonnants hors service n'est pas réglé. M. El Amine présente les 2 solutions possibles : étendre le réseau depuis la chaudière de la maison du patrimoine, ce qui serait inconfortable et inesthétique, ou ajouter une pompe à chaleur avec un groupe près des toilettes. Le conseil opte pour la 2^{ème} solution et décide de lancer une consultation.

En attendant, les agents techniques rajouteront de la laine de ver au dessus du plafond pour améliorer l'isolation.

Giratoire RD65 Les travaux de création d'un giratoire au Moulin d'Avaux débuteront à fin 2011. Il sera à mi chemin entre le hangar de M. Louis et le carrefour avec Marignieu. La commune participera financièrement aux nouvelles voies créées aux sorties de Marignieu et des abattoirs pour 70 000€ environ. Le projet global est estimé à 900 000 €.

PERSONNEL

Renouvellement CDD Comme convenu avec l'agent technique chargé de la surveillance à l'interclasse et du nettoyage à l'école primaire, un entretien a eu lieu pour s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle organisation. L'école ayant subi une fermeture de classe l'agent bénéficiera d'un renouvellement de contrat du 3 novembre 2011 au 31 août 2012 à raison de 14 heures hebdomadaires lissées sur la période.

Promotion interne Notre bibliothécaire ayant été inscrite sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de l'Isère par la commission administrative paritaire au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le maire propose de transformer son poste pour nomination sur ce nouveau grade, ce que le conseil accepte.

Temps partiel Le maire annonce qu'il a reçu une demande de reprise à temps partiel d'un agent technique actuellement en congé parental, ce que la commune ne peut lui refuser. L'exigence supplémentaire est de pouvoir disposer du mercredi, ce à quoi le conseil répond qu'il ne peut pas être envisagé de réponse avant que le maire ait rencontré ses collègues de travail, cela ayant des conséquences sur l'organisation des services auxquels elle participe.

Indemnité Le conseil décide de verser 68€ d'astreinte téléphonique à M. de Almeida qu'il a assurée pendant 3 semaines.

URBANISME

Acquisition de terrains la commune décide d'acquérir 4 parcelles dont une sise dans l'Espace Naturel Sensible de la tourbière pour un montant de 135€.

D'autre part, dans le cadre de la succession de M. Lonchambon une parcelle située le long du chemin de Saint Jacquet est proposée à la commune, d'une surface de 2 290m² pour 2 061€. L'intérêt est de pouvoir recréer un chemin de desserte qui existait dans le temps et rejoindrait le chemin du port de la bruine. Le conseil accepte.

M. Lajoie pilote le dossier concernant la numérotation des rues et propose à la commission de se réunir pour une première ébauche du travail.

Le syndicat de co propriété du Mas du Moulin souhaite faire marche arrière et renonce à la rétrocession des espaces verts à la commune.

ENVIRONNEMENT

Natura 2000 Considérant qu'il convient d'approuver le projet de révision statutaire de la CCIC en vue de lui transférer au titre de la compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement, la compétence « portage et animation du projet Natura 2000 », et au titre de la compétence optionnelle « politique du logement » - « création, aménagement, entretien des aires d'accueil des gens du voyage », le « soutien aux frais de scolarité des enfants des gens du voyage », le conseil accepte la démarche.

Enquête publique salaison Le maire a été informé que la salaison Carrel avait répondu aux questions que le conseil s'était posées concernant le dossier d'enquête publique pour renouvellement de l'autorisation d'exploiter. Dans ces conditions le conseil revient sur ses réserves et donne un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Régie du musée : le conseil décide d'augmenter les tarifs de taille de pierre qui passeront de 10€ à 11€ la séance.

CNFPT: Un amendement dans la loi rectificative de la loi de finances pour 2011 prévoit d'abaisser la cotisation versée au Centre National de la Fonction publique (CNFPT) de 1% à 0.9%, soit une perte de 33,8 millions d'euros. Le président du CNFPT demande les élus à le soutenir, ce que le conseil approuve.

Commission vie scolaire : Des référents ont été nommés pour régler au quotidien les questions liées au fonctionnement de la garderie périscolaire (Mme Geneviève Constan), de la cantine (Mmes Céline De Cecco, Nathalie Turrel, et Karine Cadier), et de l'école (M. Patrick Chollier).

Le personnel de l'école demande de revoir l'installation du lavabo à l'école maternelle pour des raisons de sécurité. M. Biessy est chargé d'apporter une réponse.

Pour information, l'assemblée générale de la Ribambelle a permis de rappeler que la commune avait repris la gestion du service à la demande de l'association qui continuera à organiser des manifestations sous la présidence de Mme Amandine Herin, pour financer l'achat de fournitures destinées aux animations et le voyage de fin d'année. Un point a été soulevé concernant sa fermeture à 18h30 alors que certains parents auraient besoin de récupérer leur enfant un peu plus tard. La question sera étudiée.

Le Sou des écoles affiche un bilan financier à la hauteur de l'investissement du bureau et des bénévoles qui les ont soutenus dans leurs manifestations tout au long de l'année. Une nouvelle assemblée générale sera organisée, aucune personne n'ayant manifesté la volonté de reprendre le flambeau.

Avant de clôturer la réunion Mme Alloin rappelle qu'il faudrait repeindre les passages piétons autour de l'école et faire la police vis-à-vis des véhicules qui gênent régulièrement le stationnement du car, et encombrent l'allée des pompiers à la sortie de l'école à 16h30.

M. Coiffet demande qu'un rappel soit fait au Syndicat des eaux concernant la finition du goudron sur la place du Ti à Saint Etienne d'Hières.

Pour terminer, une réunion du CCAS est fixée au 11 octobre à 18h30.

Fin de la réunion à 0h00.

Prochaine réunion : non arrêtée